



Mercredi 13.10.10 | 43e année | No 20

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Pas qu'une histoire de sous, mais un peu quand même

Au terme d'un périlleux exercice d'équilibrisme, le Grand Conseil a voté récemment une loi moderne sur la fiscalité des entreprises. Son entrée en vigueur est liée à celle de la loi sur l'accueil des enfants (réponse à l'initiative «un enfant, une place», irréaliste du point de vue financier).

L'entrée en vigueur de la loi fiscale est capitale si l'on veut maintenir et attirer dans le canton des entreprises ou amener de nouveaux pans d'activité pour celles qui y sont déjà installées.

L'entrée en vigueur de la loi est nécessaire pour la Ville, qui bénéficiera de bonnes entrées financières (mais qui, d'un autre côté continuera d'assumer de lourdes tâches d'agglomération, principalement pour le littoral, sinon pour l'ensemble du canton).

L'entrée en vigueur de cette loi et de celle qui lui est liée est opportune si l'on veut une augmentation rapide et réaliste du nombre de places pour les enfants dans les structures d'accueil.

L'entrée en vigueur de la loi est importante si l'on veut engranger les moyens financiers qui permettront de réduire quelque peu les impôts de chacun au 1^{er} janvier 2013, comme annoncé par le Canton. Il n'est pas indispensable en effet de rester les derniers en tout!!

Pour toutes ces raisons, je ne signerai pas le référendum qui a été annoncé.

*Alain Ribaux
Directeur des finances*



Le Festival de films à thématique religieuse se déroule au Passage du 15 au 17 octobre.

Farel fait son cinéma

Le Festival international du film à thématique religieuse au terme duquel seront décernés les Prix Farel se déroule ce week-end au Théâtre du Passage. Pas moins de 30 documentaires produits en Suisse, en France, en Italie, en Grande-Bretagne et au Canada seront projetés vendredi, samedi et dimanche en présence de leurs auteurs. L'entrée est gratuite et le public bienvenu.

Le Prix Farel se déroule tous les deux ans à Neuchâtel depuis 1967 et récompense les meilleurs documentaires à thématique spirituelle et religieuse. Ce festival constitue une plateforme privilégiée de rencontre entre professionnels mais permet également au public de dialoguer avec les réalisateurs et de

participer à de mini-débats animés cette année encore par le journaliste Christian Georges.

Portraits et enquêtes

Pas moins de 30 films sont en compétition. Les thématiques abordées vont de la maladie à la migration en passant par l'abattage des animaux et les guérisseurs. Le public découvrira notamment l'action d'un bénédictin dans les prisons du Kenya, la rencontre d'une chorale vaudoise avec un chœur du Bénin, l'expérience d'un groupe de jeunes dans le camp d'Auschwitz, les parcours du cardinal Journet et du réformateur Calvin ainsi que l'histoire étonnante d'une couturière fribourgeoise, Marguerite Bays, en voie de canonisation...

Jury international

Un jury international décernera trois prix (un par catégorie) qui seront remis dimanche dès 17h30 par le réalisateur Lionel Baier, responsable du département cinéma de l'ECAL, en présence de représentants de l'Etat, de la Ville, des Eglises et du public.

Participez!

Le Prix Farel est organisé par une association dont chacun peut faire partie, qui bénéficie du soutien de la Loterie romande, de la TSR, de la Ville et de l'Etat ainsi que des Eglises.

Prix Farel, 15, 16 et 17 octobre dès 9 heures au Théâtre du Passage. Programme complet sur www.farel.tv Entrée libre.



Le Conseil communal a rencontré les habitants des quartiers de la Coudre et de Monruz.



La nouvelle exposition du MEN est le premier volet d'une trilogie consacrée à l'immatérialité.

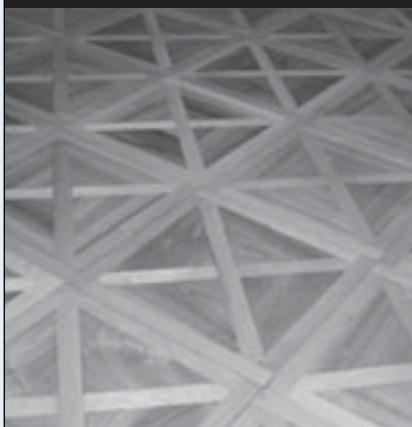


La Fête du cinéma propose ce week-end une série d'avant-premières et un vaste choix de films.

Les métiers du bâtiment

Falk Frères SA

«Parquets - Tapis - PVC»



Réparation - Ponçage

Sablons 35 - 2000 Neuchâtel

Tél. 032 725 77 60

Natel 079 637 33 19

www.falkfreres.com

Publicité

50% POUR RAISON DE SANTÉ
LIQUIDATION DE TOUT LE STOCK
MEUBLES-SALONS-MATELAS
MEUBLES DU BATTOIR LES PLUS BEAUX MEUBLES
S'ACHETENT CHEZ NOUS
MATHOD ST-SULPICE MEYRIN
entre Rte Cantonale Bois
Orbe/Yverdon Lausanne/Morges du Lan
GADEAU
A CHAQUE CLIENT

Dans ce numéro

Séance de relevée

Le statut de la séance du Conseil général du 18 octobre a été modifié. Il s'agira d'une séance de relevée qui doit permettre de traiter des objets inscrits à l'ordre du jour depuis plus de six mois.

Page 8

Fiabilité du Fun'ambule

Le groupe PLR a déposé un postulat concernant le Fun'ambule. Intitulé « Un maillon indispensable doit être fiable », ce postulat demande à l'exécutif d'établir une analyse des coûts et profits du funiculaire pour trouver des solutions pour le futur.

Page 9

Naturalisation à Neuchâtel

Le Conseil communal répond à une interpellation concernant la naturalisation à Neuchâtel. Le groupe UDC souhaite savoir sur quels critères la Commission des naturalisations et des agrégations doit se baser pour formuler un préavis suite à une demande de naturalisation.

Page 10



Luthier neuchâtelois primé

Philippe Girardin a récemment remporté deux médailles d'or au concours international de lutherie de Pisogne, dans le nord de l'Italie. Il nous ouvre les portes de son univers et de sa passion pour les violons.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la Ville paraîtra le 20 octobre 2010.

Le Conseil communal à la rencontre de la population des quartiers de La Coudre et de Monruz



Les habitants des quartiers de La Coudre et de Monruz sont venus nombreux pour dialoguer avec le Conseil communal.

A l'écoute de la population

Le Conseil communal a récemment convié les habitants des quartiers de La Coudre et de Monruz à une soirée de dialogue. La population a répondu présent: quelque 100 personnes ont participé à cette soirée organisée dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale. Le débat a tourné autour de cinq thèmes chers aux habitants des deux quartiers: la circulation, la gestion des déchets, la sécurité, le tourisme et la nature.

La Semaine de la démocratie locale a été instaurée par le Conseil de l'Europe. Organisée chaque année à la mi-octobre, cette manifestation vise à inciter les citoyens à participer à la gestion de la cité. Pour ce faire, diverses activités sont organisées simultanément dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, dont la Suisse.

Les missions du Conseil communal

Le président de la Ville, Daniel Perdrizat a rappelé les lignes directrices de la politique du Conseil communal pour les années 2010-2013. Chacun des membres du Conseil communal a présenté ses sections. Comme la Ville a déjà entrepris des mesures en faveur des quartiers dans l'ouest de la commune avec le projet Anim'action, l'exécutif a souhaité



lancer un processus de rapprochement avec les quartiers de La Coudre et de Monruz.

Parole aux habitants

Les participants se sont exprimés au travers de post-it de couleurs. Le vert correspondait aux éléments positifs et l'orange aux points à améliorer. Chacun des habitants pouvait se prononcer sur quatre points. Les post-it ont ensuite été répartis sur un tableau dans les colonnes des dicastères concernés. Deux médiateurs étaient présents pour établir une synthèse des différents sujets abordés. Les thèmes de la circulation, de la gestion de déchets, de la sécurité, du tourisme et de la nature ont été retenus pour la discussion.

Un dialogue géré par deux médiateurs

Les habitants ont eu l'occasion de poser des questions aux conseillers communaux sur les cinq thèmes rete-

nus. Pascal Sandoz a été fortement sollicité au sujet de la circulation et des nombreux travaux qui ont lieu sur la voie publique. « A la hauteur de l'avenue du Vignoble, pourquoi le sous-voie de la Favarge est-il fermé », s'est étonnée une habitante. Le directeur des infrastructures et énergies a expliqué qu'il n'était pas possible de trouver une autre solution au vu de la situation géographique du tronçon. Il a reconnu que la situation était difficile sur l'axe entre la Coudre et Monruz. « Chaque automobiliste doit adapter sa vitesse en fonction de la situation dans laquelle il se trouve », a notamment précisé Pascal Sandoz. D'autres ont mis l'accent sur les places de jeux et les espaces verts nécessaires à la détente. (ak)

Participez!

Les habitants de la Ville de Neuchâtel ont la possibilité de participer à un sondage en ligne organisé au niveau national. Le questionnaire porte sur des sujets d'actualité au niveau national et également sur des questions en lien avec la Ville de Neuchâtel. Participez au sondage sur <http://www.vimentis.ch/sondage/?ref=neuchatel>



La nouvelle exposition du MEN fait partie d'une recherche consacrée au patrimoine culturel immatériel

Un voyage à travers les sons

Le Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN) a récemment inauguré une nouvelle exposition. Intitulée «Bruits», elle met en scène des sons, des paroles et des musiques provenant de différentes cultures. L'exposition questionne nos rapports à l'immatériel et plus précisément aux productions sonores. Elle présente aussi les différents enjeux liés aux sons qui sont mis à disposition de chacun grâce à internet.

La nouvelle exposition du MEN s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur le patrimoine culturel immatériel menée par l'Institut d'ethnologie de Neuchâtel. «Bruits» constitue le premier volet d'une trilogie qui s'étendra sur trois ans. Le MEN présentera encore deux expositions autour du thème de l'immatérialité.

Un tour en sous-marin

L'exposition se compose de sept tableaux qui mêlent éléments visuels et sons. Ces derniers font référence à la métaphore du Nautilus, bateau échoué entre la mer et le désert. Le visiteur commence sa visite au bord d'un récif corallien. Des coquillages de toutes formes sont exposés pour rappeler que les sociétés humaines collectionnent et archivent depuis de nombreuses années. Cette manière de conserver a permis de constituer un



Ce tiroir a été composé avec un échantillon de la collection de coquillages des fonds anciens du MEN. • Photo: Alain Germond

patrimoine à la fois matériel et immatériel. La suite de la visite emmène le public dans les cales du sous-marin. Ces dernières renferment des bruits issus de différents endroits.

L'avenir du patrimoine sonore

Le visiteur est ensuite amené à découvrir que le sous-marin est échoué dans le désert. La musique illustre bien ce qu'est le naufrage. De nombreuses données sont piratées depuis l'arrivée des nouvelles technologies. Chacun peut trouver des anciennes ou des nouvelles archives

sur le web. L'arrivée d'internet présente aussi de bons côtés dans le domaine musical: elle a permis de développer les performances «live» dans les festivals, par exemple.

Des concerts en marge de l'expo

Dans le cadre de l'exposition «Bruits», le MEN organise plusieurs manifestations. Les œuvres «Living room music» de John Cage et «Une table pour trois ou la Troïka s'ennuie» de Jacques Demierre seront jouées à six reprises. Ces concerts sont organisés en collaboration avec les Jardins Musicaux.

La première représentation aura lieu le dimanche 24 octobre 2010 à 11 heures. L'exposition «Bruits» est à découvrir jusqu'au 15 septembre 2011. (ak)

Exposition «Bruits», Musée d'ethnographie, à voir tous les jours de 10 à 17 heures, sauf le lundi. Entrée libre le mercredi.



Villa de Pury

Le Conseil d'Etat a récemment mis sous protection la villa de Pury qui abrite le MEN. Cette bâtisse a été construite en 1870-1871 par l'architecte Léo Châtelain pour James de Pury. Elle a ensuite été donnée à la Ville de Neuchâtel et transformée en Musée d'ethnographie en 1903-1904. La villa de Pury se démarque de la tradition néoclassique neuchâteloise de l'époque par l'emploi de la molasse verte à côté de la pierre jaune notamment. Son classement au sens de la loi sur la protection des biens culturels concerne le volume et les façades de la villa. A l'intérieur, le hall d'entrée, la cage d'escalier et les décors de Hans Erni sont également protégés au même titre que la fresque de l'artiste intitulée «Les conquêtes de l'homme», réalisée en 1954 et restaurée en 1986.



Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert me et sa de 14 à 17 heures.

Musée d'art et d'histoire

(esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Dès le 30 janvier, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi. Jusqu'au 17 octobre, exposition «EXNA 4, Patchwork contemporain suisse et européen».

Jusqu'au 27 mars 2011, exposition «Séries, suites, variations», cycles d'estampes de la collection des arts plastiques de 1500 à aujourd'hui.

Mardi 19 octobre à 12h15, mardi du musée, exposition «Séries, suites,

variations». Visite commentée par Lucie Girardin-Cestone.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 15 septembre 2011, exposition «Bruits». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 9 janvier 2011, exposition «Espèces en voie d'apparition», de François Riou. Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre d'art Neuchâtel CAN (rue des Moulins 37), jusqu'au 31 octobre: «Neverland», exposition de Patrick Weidmann. Ouvert me-di de 14 à 18 heures, jeudi de 14 à 20 heures.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 20 mars 2011, exposition «L'esprit Dürrenmatt». Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie des Amis des Arts (espl. L.-Robert 1a), jusqu'au 17 octobre, exposition Charles Robert 1923-1960.

Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 29 octobre, exposition Fireboxes. Ouvert lu-ve (sauf lundi matin) de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Entrée libre.

Concerts

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), mercredi 27 octobre à 19 heures, concert du Nouvel Ensemble Contemporain (NEC): «Jardins sous la pluie». Entrée: Fr. 25.-, membres du NEC: Fr. 15.-, étudiants, AVS, chômeurs: Fr. 10.-.



Théâtre

Théâtre du Passage, mercredi 20 octobre à 20 heures: «Les peintres au charbon» de Lee Hall, par la Compagnie du Passage. Mise en scène: Marion Bierry. Location: tél. 032 717 79 07.

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), du 19 au 24 octobre (mardi-jeudi à 20 heures, vendredi-samedi à 20h30, dimanche à 17 heures): «La liste des dernières choses» de Theresia Walser, par le Collectif anonyme (Neuchâtel). Réservations: tél. 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch

Divers

Association culture, excursions, nature (ACEN), samedi 16 octobre, excursion: «Le Diemtigtal». Inscription par écrit chez M. Yvan Renevey, Bellevaux 26, 2000 Neuchâtel, e-mail: info@acen.ch, jusqu'au jeudi 14 octobre.

L'actualité culturelle

Les français de demain

L'Université de Neuchâtel organise mercredi 20 octobre, un après-midi conférences sur le thème: «Le français de demain: les jeunes face à la langue».

Au travers de quatre conférences et une table ronde, les conférenciers aborderont les thèmes des pratiques de jeunes urbains en France et en Algérie, du parler des jeunes de Suisse romande et de l'influence des nouvelles technologies de la communication sur le français contemporain.

Les conférences seront suivies à 17h15 d'une table ronde sur le «parler jeune», réunissant des représentants du monde pédagogique, du monde politique et du monde littéraire.

Faculté des lettres et sciences humaines (espace Louis-Agassiz 1), auditorium RE48, mercredi 20 octobre de 14 heures à 18h15.

La ville ou la campagne?



La galerie Quint-Essences expose jusqu'au 30 octobre, les peintures et sculptures en terre cuite émaillée de Micheline Sidler.

Les yeux d'un enfant ne se lassent jamais du spectacle de la vie. Qu'il soit en ville ou à la campagne, tout est neuf, tout est raison de s'émerveiller. Dans le cas de Micheline Sidler, la précision du trait, le choix des

couleurs et de matériels sont les fruits de longues années de recherches.

Galerie Quint-Essences, rue du Neubourg 20, jusqu'au 30 octobre. Ouvert mardi de 14 à 18 heures, mercredi-samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures et sur rendez-vous (tél. 079 255 03 08).

Gypsy Festival

Après avoir enflammé le Passage en 2005, le Gypsy Festival revient pour un concert grandiose réunissant vingt musiciens et danseuses de cinq cultures différentes.

La Compañia Leonor Mora fera souffler le vent sauvage du flamenco, célébrant le tempérament audacieux de l'Andalousie et de ses guitares effrénées. Le groupe El Hiyam exaltera la culture orientale en mêlant le violon, la clarinette, la percussion et l'oud dans des improvisations ensorceleuses et sur des rythmes déchainés.

Théâtre du Passage, supplémentaire mercredi 13 octobre à 20 heures, jeudi 14 octobre à 20 heures. Réservations: tél. 032 717 79 07.

Séries, suites, variations

L'exposition «Séries, suites, variations» qui se déroule actuellement au Musée d'art et d'histoire est dédiée aux cycles d'estampes. Avec des suites gravées qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de la gravure comme *Los proverbios* de Francisco Goya ou *Les bohémiens* de Jacques Callot, cette exposition fait découvrir, dans leur diversité, des œuvres qui ont la particularité d'être composées d'une succession ordonnée de planches.

Musée d'art et d'histoire, esplanade Léopold-Robert 1, jusqu'au 27 mars 2011. Ouvert de mardi à dimanche de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

La Lanterne magique propose en avant-première un dessin animé français à l'occasion de la Fête du cinéma

Le cinéma en fête

La 18^e édition de la Fête du cinéma a lieu ce week-end à Neuchâtel. Quarante films sont à l'affiche de ces trois jours de célébration. Le public pourra découvrir une série d'avant-premières ainsi que plusieurs projections en 3-D. L'entrée coûte 11 francs pour chaque séance, à l'exception des projections 3-D qui seront majorées de 3 francs.

Les enfants auront l'occasion de découvrir en avant-première un dessin animé de Jean-Loup Felicioli et Alain Gagnol. Intitulé «Une Vie de chat», ce film promet beaucoup de suspense. L'entrée est gratuite pour tous les enfants déguisés en personnage de film. Avant la projection du film, toutes les personnes déguisées seront invitées à défiler sur scène.

A l'affiche

Les cinéphiles auront l'embarras du choix ce week-end. En ouverture de la fête, le public découvrira en avant-première «Potiche», le nouveau film de François Ozon avec Catherine Deneuve et Gérard Depardieu. Outre les avant-premières, la Fête propose aussi une trentaine de films différents, dont «The Social Network» de David Fincher et «Cleveland contre Wall



La Nuit du Court-métrage aura lieu le 16 octobre dès 19h45 au cinéma Bio à Neuchâtel.

Street» du réalisateur suisse Jean-Stéphane Bron.

Nuit du Court-métrage

Le public pourra également assister à la Nuit du Court-métrage. En tournée dans toute la Suisse romande et au Tessin, cette manifestation est un projet national de Swiss Films. Cette année, l'événement sera lancé à la Chaux-de-Fonds. Le cinéaste neuchâ-

telois Adrien Kuenzy viendra présenter son dernier film à Neuchâtel. La projection de «L'Ami» aura lieu samedi 16 octobre dès 19h45 au cinéma Bio. Programme complet de la Nuit du Court-métrage sur www.nuitducourt.ch.

Fête du cinéma les 15, 16 et 17 octobre dans tous les cinémas de Neuchâtel. Programme complet sur www.lafeteducine.ch.

Chronique culturelle



Paradis africain

Disons, à peu près 2050! L'Afrique est entrée dans une ère de grande prospérité tandis que l'Europe a sombré dans la misère et le sous-développement. Olivier, informaticien, et Pauline, institutrice, émigrent clandestinement sur le continent noir pour retrouver des perspectives d'avenir. Ces demandeurs d'asile pour raisons économiques sont capturés et traités... comme l'Europe et la Suisse traitaient les réfugiés en 2010. Tout cela sur fond d'affrontement entre l'extrême droite conservatrice – qui veut réserver l'Afrique aux Africains – et un sénateur libéral qui milite pour l'égalité des droits entre blancs et noirs et tombe amoureux de l'institutrice... Quelle histoire! Il s'agit en fait du synopsis du film franco-bénois «Africa Paradis» réalisé par Sylvestre Amoussou qui était projeté samedi soir au Pommier dans le cadre du Festival du film d'Afrique francophone. Excellente initiative de l'Agence culturelle africaine que d'organiser ce festival et troublant renversement de perspective que cette immigration qui change de camp...

Patrice Neuenschwander

Festival de Théâtre Pour les enfants

Au Théâtre de la Poudrière
Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de Terre des hommes

Samedi 23 octobre



15h00 « Mon premier jour d'école »
Par la compagnie: Fées, Trolls et Cie

Dans sa valise, une colporteuse d'histoires trouve une lettre de ses patrons, Fées, Trolls et Cie qui lui demandent de remonter le temps en utilisant pour cela la montre du lapin blanc, mais en tournant les aiguilles dans le sens contraire! ça marche, elle se retrouve petite, prête à commencer l'école! Mais cela ne se passe pas comme on pourrait l'imaginer!

Histoire rocambolesque d'une durée de 35 minutes, pour tout public dès 4 ans.



17h00 « Toi aussi t'as une belle voix! »
Par la compagnie: Mamurette

De la musique, des chansons, des surprises: Jessica & Padchichi offrent aux enfants un arc-en-ciel d'émotions et de rire à partager ensemble...

Durée du spectacle 35 minutes, pour un public de 3 à 6 ans.



Dimanche 24 octobre

11h00 « Ti'bonhomme » d'après un conte hongrois
Par la compagnie: Croqu'Guignols

Un spectacle de marionnettes autour de l'amitié, de la créativité, de la jalousie et d'un conflit menaçant, qui se résout dans l'harmonie.

Durée du spectacle 45 minutes, pour tous dès 5 ans.



15h00 Le clown Olive

Le clown Olive vous emmènera dans un monde de magie, de musique de rires et de poésie. Ce spectacle est destiné aux enfants entre 3 et 9 ans.

Durée du spectacle 45 minutes.



Théâtre de la Poudrière, Quai Philippe-Godet 22, Neuchâtel

Prix unique des places: 10.- par spectacle,

Abonnement pour 2 spectacles à Fr. 15.-
Réservation Théâtre de la Poudrière 032 724 65 19



Terre des hommes

50^{ème}

aiuto à l'enfance | Kinderhilfe
aiuto all'infanzia | child relief | www.tdh.ch

Biodiversité Neuchâtel 2010

Villes riches de leur biodiversité



Les participants au colloque près d'un vieux tilleul à Pierre-à-Bot, lors de l'excursion du jeudi 9 septembre. • Photo: Blaise Mulhauser

Les 9 et 10 septembre derniers, une centaine de biologistes et aménagistes ont participé au colloque sur la biodiversité des villes organisé par le Muséum d'histoire naturelle en collaboration avec le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel et l'Ambassade de France en Suisse. Le but de cette réunion, initiée par l'attaché scientifique de l'Ambassade de France, était de permettre aux scientifiques et

aménagistes français et suisses, travaillant dans le domaine de la protection de la biodiversité en ville, d'échanger leurs expériences.

La douzaine de présentations a permis de se rendre compte des travaux menés à Angers, Besançon, Montpellier, Paris, Bâle, Fribourg, Genève, Lucerne, Lugano, Zurich et... Neuchâtel. La démarche diffère assez fortement entre les deux pays: en

France des programmes, essentiellement initialisés par le Muséum national d'histoire naturelle, orientent les recherches dans le domaine de l'écologie adaptative des espèces. En revanche il n'y a pas trace d'inventaires poussés concernant l'ensemble de la faune et de la flore, comme c'est le cas à Bâle, Lugano, Lucerne, Zurich et

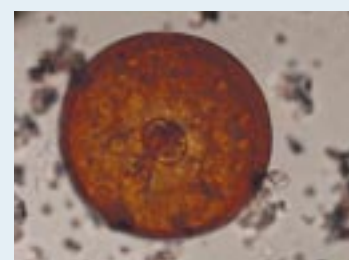
désormais Neuchâtel. En réalisant un effort considérable dans ce domaine, les biologistes helvétiques offrent un outil inestimable pour les aménagistes du futur; un état de référence sur la biodiversité des villes.

*Blaise Mulhauser
Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel*

Plus de cent espèces inventoriées sur un mur millénaire

Parmi les travaux présentés au colloque, un poster, réalisé par Jason Grant de l'Université de Neuchâtel, décrit la biodiversité de l'un des murs d'enceinte du château. Sur une portion d'une vingtaine de mètres les biologistes ont comptabilisé 117 espèces! Du côté floristique, les mousses y sont particulièrement bien représentées (17 espèces), ainsi que les plantes à fleur (32 espèces) et les lichens (9 espèces). Chez les animaux, 34 espèces ont été identifiées. Des spécialistes se sont également intéressés au monde méconnu des protozoaires, «animalcules» micro-

scopiques dont 23 espèces vivent dans les mousses de l'un des murs millénaires de Neuchâtel! (bm)



«Arcella arenaria», une amibe des mousses du château. DR Université de Neuchâtel.

La Ville jeune

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), vendredi 15 octobre à 21 heures, concert de rap T-Dan. Réservations: tél. 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch

Dimanche 17 octobre à 17 heures, spectacle musical: «Quand Pierre et le loup rencontrent le carnaval des animaux», d'après Serge Prokofiev et Camille Saint-Saëns, par le Quadrisax (Neuchâtel). Mise en scène: Julia Prébandier. Tout public dès 7 ans, durée 45 minutes. Réservations: tél. 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch



La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.

Football corporatif Terrain des Charmettes
Mercredi 13 octobre, 18h45, Bar 21-Celgene, groupe B.
Lundi 18 octobre, 18h45, Metalor-Raffinerie, groupe B.

A 20h15, Casa d'Italia-La Gondola, groupe A.
Mardi 19 octobre, 18h45, Medtronic-OFS-Stonehage, groupe B.
Mercredi 20 octobre, 20h15, New Look 91-Celgene, groupe B.

Football
Vendredi 15 octobre, nouv. terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h, Espagnol-Helvetia, vétérans.
Samedi 16 octobre, terrain du Chanet 1, 10h30, Xamax-Cornaux, M12.
A 18h, Xamax-Kosova, 3^e ligue.
Samedi 16 octobre, nouv. terrain

synthétique Pierre-à-Bot, 16h, Serrières I-Xamax M21, 2^e ligue inter.
A 18h30, Serrières II-Asi Audax, 2^e ligue.
Samedi 16 octobre, stade de la Maladière, 15h, Xamax/AFF-FFV-Team Aargau, M18.

Dimanche 17 octobre, terrain du Chanet 1, 11h, Xamax-Cortailod, féminine.

Dimanche 17 octobre, nouv. terrain synthétique Pierre-à-Bot, 13h30, Grmp ASI Serrières-stade Payerne, juniors A.

A 16h, Asi Audax-La Sagne, 3^e ligue.
Mercredi 20 octobre, terrain naturel Pierre-à-Bot, 18h, Serrières-Boudry, juniors D/Coupe.
Mercredi 20 octobre, nouv. terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h15, Asi Audax-Le Locle, 2^e ligue/coupe NE.

Basketball
Samedi 16 octobre, halle de sport de la Riveraine, 17h30, Union Neuchâtel Basket-CPE Etoile Sportive Vernier Meyrin, LNB.

Volleyball
Dimanche 17 octobre, halle de sport de la Riveraine, 17h30, Sagres NUC-VBC Kôniz I, LNA.



Hockey sur glace
Mardi 19 octobre, patinoires du Littoral principale, 20h, Université Neuchâtel-Yverdon-les-Bains, 1^{re} ligue.

Patinoires du Littoral
(du 18 au 20 octobre)

Piste principale
lu: 9h-11h45/13h45-15h30 public et hockey libre.
ma: 9h-11h45/13h45-15h30 public, 13h45-15h30 hockey libre.
me: 9h-11h45/14h15-16h45 public, 14h15-16h15 hockey libre.

Halle couverte
lu/ma/me: 9h-11h45/13h45-16h15 public.



Le Conseil général traitera lundi prochain cinq objets inscrits depuis six mois au moins à l'ordre du jour

Séance de relevée

Le statut de la séance du Conseil général du 18 octobre a été modifié. Il s'agira d'une séance de relevée qui doit permettre au législatif de traiter cinq objets inscrits depuis plus de six mois à l'ordre du jour. Le législatif se prononcera ensuite sur les rapports de l'exécutif concernant respectivement une demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules du Service d'incendie et de secours et la mise à jour du Règlement général de la commune de Neuchâtel (voir édition du 1^{er} septembre).

Selon l'article 22 alinéa 4 du Règlement général de la commune, une séance extraordinaire du Conseil général est prévue lorsqu'un objet n'a pas pu être traité dans les six mois qui suivent son inscription à l'ordre du jour. Les cinq objets qui seront discutés lundi se trouvent précisément dans ce cas. Le Conseil général tiendra par ailleurs une séance supplémentaire en date du 22 novembre.

Manque de locaux

Le premier des cinq objets à traiter émane du groupe socialiste. Il s'agit d'une motion qui concerne l'utilisation des infrastructures scolaires communales en faveur des associations locales. Le groupe socialiste demande à l'exécutif d'étudier la possibilité de faciliter la mise à disposition de ces

infrastructures en soirée et le week-end pour les associations locales de types social, sportif ou culturel. Pour les socialistes, les demandes des milieux associatifs et les lacunes qu'elles révèlent touchent tout particulièrement la question des locaux.

Soutien des milieux associatifs

La Ville de Neuchâtel apporte son soutien au tissu associatif sous diverses formes. Pour le groupe socialiste, ce soutien n'est pas toujours suffisant pour permettre aux groupements d'assumer convenablement leurs activités. Les associations de quartier, de parents d'élèves, les groupements de jeunes ou encore les petits clubs sportifs ont tous une utilité sociale importante pour la collectivité. Le groupe socialiste souhaite apporter une solution adaptée aux besoins des associations ou autres groupements tout en tenant compte des possibilités de la Ville. Il propose de mettre les locaux qui sont sous-employés à certains moments de la semaine à disposition des associations, gratuitement ou moyennant une modeste contribution.

A titre d'exemple, l'organisation Midnight Projekte Schweiz se charge de mettre sur pied des animations sportives et culturelles pour les enfants et les adolescents durant les loisirs. Elle utilise justement les infrastructures scolaires des communes.

Préparer ses examens à la BPU

Le groupe socialiste a également déposé une interpellation concernant les jours d'ouverture de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Les signataires souhaitent que le Conseil communal étudie la possibilité d'intervenir pour assurer l'ouverture de la salle de lecture durant les périodes précédant les sessions d'examens de l'Université. Ils proposent d'étendre son ouverture aux vendredis et samedis de l'Ascension pour permettre aux étudiants d'y préparer leurs examens. (ak)



Véhicules de remplacement pour le SIS

Le Conseil général devrait se prononcer lundi sur un rapport de l'exécutif concernant une demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules d'intervention du SIS. Pour ce faire, le Conseil communal sollicite un crédit de 2'150'000 francs, dont il faut déduire la subvention cantonale. Le parc de véhicules du SIS a besoin d'être rafraîchi. Le crédit doit entre autre permettre de remplacer un véhicule de sauvetage pourvu d'une échelle de 30 mètres qui a passé 20 ans d'âge. Le renouvellement du parc de véhicules est indispensable au bon fonctionnement du service.

Pour le groupe PLR, la faible fréquentation du Fun'ambule témoigne du manque de confiance que les voyageurs ont dans la fiabilité de l'installation.



Le groupe socialiste interpelle le Conseil communal au sujet...



Le groupe PLR demande à l'exécutif de...

Améliorer la

«Un maillon indispensable doit être fiable»: tel est l'intitulé d'un postulat déposé en février par le groupe PLR au sujet du Fun'ambule. Les signataires souhaitent que l'exécutif mène une analyse approfondie des coûts et profits du funiculaire de manière à trouver des solutions pour le futur.

Le Fun'ambule relie le Jardin anglais à la gare de Neuchâtel. Installée en 2002, cette liaison a un rôle important à jouer dans le réseau des transports publics neuchâtelois. Dans le cadre du RUN, le funiculaire sera amené à devenir un maillon indispensable de ce réseau.

Baisse de fréquentation

Depuis 2003, le Fun'ambule a vu son nombre de passagers par an diminuer. D'après les estimations du PLR,



Objet des jours d'ouverture de la Bibliothèque publique universitaire.

mener une analyse sur les coûts et les profits du Fun'ambule

La fiabilité du Fun'ambule

le taux d'occupation atteindrait seulement 9%. Cette faible fréquentation serait due à un manque de confiance dans la fiabilité de l'installation. Les voyageurs ne pourraient tout simplement pas compter sur le Fun'ambule pour rejoindre la gare au vu des nombreux jours d'arrêt programmés tout au long de l'année. Le groupe PLR déplore également les interruptions de fonctionnement à répétition causées par des problèmes techniques ou du vandalisme.

Vente du Fun'ambule

Pour le groupe PLR, le Fun'ambule doit être fiable pour rester un maillon indispensable du réseau des transports publics de la Ville. Les signataires souhaitent connaître les intentions de l'exécutif pour remédier à ces problèmes de fiabilité. Ils deman-

dent également au Conseil communal d'établir une analyse des coûts globaux d'exploitation du funiculaire et d'étudier les différentes mesures à


« Le groupe PLR évoque notamment la possibilité de vendre le funiculaire »

envisager si la fiabilité du Fun'ambule ne peut pas être améliorée. Le groupe PLR évoque notamment la possibilité de vendre le funiculaire – mais pas à une autre institution de l'Etat – voire même sa fermeture.

Exploitation des cuisines

Le groupe PLR a aussi décidé d'interpeller le Conseil communal au sujet

de l'utilisation des cuisines de l'institut de la Salle. Pour rappel, la structure d'accueil parascolaire destinée aux élèves de la Maladière et de la Promenade, le Carambole, a déménagé en 2004 dans les locaux anciennement occupés par cet institut. Ces infrastructures s'accompagnaient de cuisines qui ne sont actuellement pas exploitées, selon le PLR. Le groupe avait cru comprendre qu'elles seraient utilisées pour préparer des repas pour les élèves accueillis au Carambole ainsi que dans d'autres structures d'accueil de la commune. Les repas destinés aux structures d'accueil parascolaires sont fournis par des prestataires externes. Les signataires demandent des précisions quant à la situation actuelle des cuisines. Ils souhaitent également savoir quels sont les projets de l'exécutif quant à l'avenir de celles-ci. (ak)

 **Pour une transmission rapide**

Le Conseil général discutera lundi d'une motion du groupe UDC intitulée « Pour une transmission rapide de l'information au Conseil général ». Les signataires demandent à l'exécutif d'étudier la possibilité de transmettre toute information ou tout document nécessaire au travail des membres du Conseil général par voie électronique. La communication par courrier électronique doit permettre d'informer les conseillers généraux dans les meilleurs délais de manière à ce qu'ils puissent débattre des différents objets en toute connaissance de cause. Le groupe UDC déplore de ne pas pouvoir discuter de certains amendements au sein des groupes avant que le Conseil général ne siège.



Le Conseil communal répond à une question du groupe UDC concernant la naturalisation à Neuchâtel

Les mêmes critères pour tous

Le Conseil communal a récemment répondu à l'interpellation intitulée « Naturalisation à Neuchâtel: à la tête du client? ». L'UDC souhaite savoir sur quels critères la Commission des naturalisations et des agrégations doit se baser pour formuler un préavis suite à une demande de naturalisation.

Les personnes qui souhaitent obtenir la nationalité suisse doivent remplir certaines conditions. Celles-ci sont fixées par la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse et par la loi cantonale du 7 novembre 1955 sur le droit de cité neuchâtelois.

Conditions à remplir

La loi fédérale pose différentes conditions pour obtenir la nationalité suisse. Le demandeur doit tout d'abord être intégré dans la communauté suisse. Il doit être accoutumé au mode de vie et aux usages suisses. Le demandeur doit aussi se conformer à

l'ordre juridique suisse. A titre d'exemple et selon les directives de l'Office fédéral, le paiement des impôts échus entre dans ce cadre. Pour se faire naturaliser, le demandeur ne doit pas compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. La loi cantonale, elle, prévoit que le demandeur possède des connaissances linguistiques françaises suffisantes. Cette condition vaut aussi pour les enfants du demandeur âgés de plus de 16 ans.

Les Cantons fixent leurs critères

Au vu de l'évolution constante des demandes de naturalisations, la commission communale des naturalisations a décidé que le dossier d'un candidat qui remplit tous les critères établis peut être directement soumis à la décision du Conseil communal, sans passer par le préavis de la commission. En cas de doutes par rapport à une condamnation non radiée, à une situation fiscale non réglée ou à un acte de défaut de biens,

la commission doit automatiquement être consultée. En matière financière, la Confédération prescrit des conditions minimales. Elle souhaite obtenir des informations sur les poursuites pendantes d'un montant supérieur à 1500 francs et les actes de défaut de biens établis durant les 5 dernières années. Les arriérés d'impôts n'ont de l'importance qu'en présence d'actes de défaut de biens datant de moins de 5 ans. La Confédération n'exige pas que le requérant n'ait aucune dette. Les cantons peuvent fixer leurs propres critères tant au niveau cantonal que communal.

Simplification des procédures

Lors de sa séance du 23 juin 2009, la commission a décidé d'appliquer des critères plus subjectifs de manière à donner une plus grande marge de manœuvre à ses travaux. La commission part du principe que chaque dossier est différent et que les cas personnels méritent d'être pris en

considération. Elle exclut ainsi la définition d'un critère « guillotine » basé sur le seul fait de ne pas avoir de contentieux financiers. Dans sa réponse, l'exécutif se rallie à la position de la commission selon laquelle il n'existe pas de critère « guillotine ». Il estime que les dossiers doivent être traités de manière équitable pour assurer une cohérence dans les décisions. Les dossiers doivent être examinés sous plusieurs angles dans le cadre des critères légaux. Ceux-ci laissent tout de même une certaine marge de manœuvre à l'autorité de décision. Le Conseil communal précise que les critères d'octroi de la naturalisation ne mentionnent aucune référence à une appartenance politique du candidat. La Commission des naturalisations et des agrégations a un rôle purement consultatif depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions cantonales en la matière. Elle émet un préavis à l'attention du Conseil communal qui statue conformément aux dispositions légales en vigueur. (ak)



Le prix de vente moyen de l'électricité fournie par Viteos va augmenter dès le 1^{er} janvier 2011

Facture d'électricité à la hausse

Les ménages des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle verront leur facture d'électricité augmenter dès le 1^{er} janvier 2011. Le prix de vente moyen de l'électricité fournie par Viteos augmentera de 3,47%, soit de 0,7 centime par kilowattheure. Cette hausse est tout de même inférieure aux prévisions des professionnels de la branche qui annonçaient une augmentation de 4% dans toute la Suisse.

La hausse moyenne qui représente 0,7 centime par kilowattheure (ct/kWh) est due à deux facteurs. D'une part, les coûts relatifs aux réseaux électriques nationaux et à leur gestion ont augmenté de 0,9 ct/kWh. D'autre part, les coûts à charge de Viteos ont augmenté de 0,31 ct/kWh: les coûts liés à l'énergie ont augmenté de 0,66 ct/kWh alors que ceux d'acheminement ont diminué de 0,35 ct/kWh.

Conséquences pour les ménages

L'augmentation des prix de vente se situe entre 6 et 9%, soit de 0,5 à 0,7 ct/kWh en fonction des catégories concernées. Les coûts d'approvisionnement en énergie électrique sont à l'ori-



Le prix de vente moyen de l'électricité fournie par Viteos augmentera de 0,7 centime par kilowattheure dès 2011.

gine de cette augmentation. Les ménages qui bénéficient du tarif basse tension seront les moins touchés par la hausse. Par rapport aux conditions du marché actuel, les tarifs demeurent compétitifs.

Collectivités publiques

Les prestations en faveur des collectivités publiques fédérales et communales resteront inchangées. Dès le 1^{er} janvier 2011, la Confédéra-

tion a décidé d'augmenter le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le taux passera de 7,6% à 8,0%.

Les tarifs détaillés sont à disposition sur le site www.viteos.ch.

A propos...



Repos... osez!

L'histoire revisitée... Au commencement, Dieu fit les cieux et la terre. Il se reposa au 7^e jour de toute son œuvre. Si les textes bibliques relatent le travail divin, ils invitent, par analogie à l'action du créateur, au repos. Fort de ce constat, nous croyions tous expier en travaillant dur. Mais aujourd'hui, une enquête du CNRS à Paris démontre que seule une douzaine de pourcents de notre durée de vie est consacrée au travail. On a tous un peu l'impression que cela ne correspond pas à la réalité. Et alors, ce sont plus de 70'000 heures dévolues au travail durant notre existence. Quand on aime on ne compte pas certes, mais il est permis de se poser quelques questions. Et alors? Dis-moi combien d'heures tu travailles et je te dirai qui tu es. Mais, la durée de tes loisirs, le temps que tu passes à déguster tes plats préférés et à entretenir ta forme physique et psychique doivent désormais sortir de la désignation du temps de travail, puisqu'il ne faut pas mélanger les genres. Et alors? Attention à la qualité de la vie, car la vie, c'est ce qui arrive quand on est occupé à d'autres projets!

Rémy Voirol

Les lundis des mots

Lundi 18 octobre à 18h30 au Disco-boule, rue des Moulins 21: *La Bible, un canon?*

Anecdotes et discussion sur la formation du canon biblique, par le pasteur Florian Bille.

Fermeture de la route de Chaumont

La route de Chaumont, entre le chemin du Coq (mi-côte) et Chaumont de Pury, sera fermée dès le lundi 18 octobre à 7 heures et jusqu'au vendredi 12 novembre à 17 heures, en raison de travaux d'entretien de la forêt protectrice en amont de la route.

Le trafic sera dévié par Savagnier et Enges. L'accès à l'Abri des Trois Tilleuls reste possible depuis Pierre-à-Bot durant toute la durée des travaux. Nous invitons la population à utiliser le funiculaire La Coudre-Chaumont pour ses déplacements.

Service des forêts

La Ville officielle

Le Conseil général siègera lundi prochain

Séance de relevée

Les membres du Conseil général sont convoqués lundi 18 octobre 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour de la séance est le suivant:

Nomination

10-120

Nomination d'un membre au sein de la Commission des ports et rives, en remplacement de M. Pascal Helle (PopVertsSol), démissionnaire.

Autres objets

10-301

Motion du groupe socialiste par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulée «Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local».

10-601

Interpellation du groupe socialiste par M^{me} Hélène Perrin et consorts, concernant les jours d'ouverture de la Bibliothèque publique et universitaire.

10-602

Interpellation du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, sur la (non-) utilisation des cuisines de l'institut La Salle.

10-501

Postulat du groupe PLR par M^{me} Amélie Blohm Gueissaz et consorts, intitulé «Un maillon indispensable doit être fiable».

10-302

Motion du groupe UDC par M^{me} Maria Angela Guyot et consorts, intitulée «Pour une transmission rapide de l'information au Conseil général».

Rapports du Conseil communal

10-017

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit relative au remplacement de trois véhicules lourds d'intervention pour le Service d'incendie et de secours.

10-012

Rapport du Conseil communal, concernant la mise à jour du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972.

Autres objets

10-606

Interpellation du groupe UDC par M. Sylvain Brossin, au sujet de la communication dans le domaine des festivals du «Millénaire».

10-502

Postulat du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, intitulé «Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs».

10-303

Motion du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée «Pour une meilleure efficacité de l'éclairage public grâce aux LED».

10-401

Proposition du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée «Pour un changement du système de rentes des Conseillers communaux retraités». (Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 28 voix contre 5 et 4 abstentions, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission financière).

10-607

Interpellation du groupe UDC par M. Luciano Bocchi, intitulée «Naturalisation à Neuchâtel: à la tête du client...?».

10-304

Motion du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée «Pour la création d'une institution destinée à gérer un patrimoine immobilier social et durable».

10-608

Interpellation des groupes PopVertsSol et socialiste par M^{me} et M. Catherine Loetscher Schneider, Thomas Facchinetti et consorts, intitulée «Non à l'exploitation grâce à nos impôts!».

10-305

Motion du groupe socialiste par M^{me} Martine Docourt et consorts, intitulée «Tout ce qui brille n'est pas de l'or».

10-503

Postulat du groupe PLR par M. Phi-

lippe Etienne et consorts, intitulé «Pour une température économe».

10-504

Postulat du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel, concernant la promotion des économies d'énergie électrique.

10-611

Interpellation du groupe PLR par M^{me} Amélie Blohm Gueissaz et consorts, concernant le projet des Cadolles.

10-612

Interpellation de M. Pascal Helle et consorts, intitulée «Pour une rue du Seyon vraiment piétonne».

10-306

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par MM. Matthieu Béguelin, Pascal Helle et consorts, intitulée «Dialogue nocturne».

10-613

Interpellation (L'urgence demandée a été retirée par ses auteurs le 6 septembre 2010) du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin, et consorts, intitulée «Police partout, animation nulle part?».

10-307

Motion du groupe PLR par M. Fabio Bongiovanni et consorts, intitulée «Fontaine, je ne gaspillerai pas de ton eau».

10-308

Motion du groupe PLR par M. Joël Zimmerli et consorts, intitulée «Charmants bambins cherchent structure d'accueil pendant leurs vacances».

10-309

Motion des groupes socialiste et libéral-radical par MM. Philippe Loup, Joël Zimmerli et consorts, intitulée «Pour un stade de La Maladière à vocation nationale».

10-403

Proposition du groupe socialiste (dont l'urgence est demandée) par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée «Pour la création d'une Commission spéciale des affaires communales en matière d'agglomération».

Neuchâtel, le 29 septembre 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Daniel Perdrizat **Le chancelier,** Rémy Voirol

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site Internet www.neuchatelville.ch

 La chronique sportive de...

Des spectateurs enjoués

Anne
Kybourg



L'ambiance était survoltée ce week-end aux Patinoires du littoral où se tenaient les 14^{es} championnats d'Europe des majorettes. La compétition a réuni 864 concurrents venus de 13 pays différents. Grande favorite, la Hollande a encore raflé la majorité des titres européens.

Les majorettes défilaient autrefois en public vêtues de costumes de parade. Cette discipline s'est peu à peu développée pour devenir un sport à part entière. Dans les compétitions de majorettes, les participants peuvent concourir individuellement en duo ou encore en groupe. La plupart des majorettes sont des filles, mais quelques garçons pratiquent également ce sport.

Un voyage à Hawaï

Samedi matin, les concurrentes se présentaient en solo sur une surface carrée de 17 mètres sur 24 en parquet. Soudain, une jeune fille s'avance vêtue



Les jeunes majorettes avant le début des championnats d'Europe, lors de leur séance d'entraînement.

d'un costume de gymnaste. Elle tire une valise rose bonbon et porte des lunettes de soleil. Au moment où la musique commence, elle se met à se mouvoir dans l'espace avec grâce. Elle lance son bâton de majorette dans les airs à plusieurs reprises. Elle réussit toujours à le rattraper. La jeune fille arrache son costume de gymnaste et se retrouve en maillot de bain. Elle ramasse ensuite le collier hawaïen qui

était par terre et s'empresse de le mettre autour de son cou. Après deux lancers de collier, elle prend les deux feuilles de palmiers qui étaient au sol. Elle exécute quelques mouvements chorégraphiés et salue le jury d'une révérence. Le show a duré environ deux minutes et c'est au tour d'une nouvelle majorette. Les concurrentes proposent toutes un numéro à thème avec plusieurs accessoires. Seule exigence : utiliser le bâton.

Des supporters en folie

De nombreux supporters étaient attroupés à l'entrée de la patinoire samedi matin. Ils guettaient l'arrivée des majorettes en car. Dans la patinoire, l'excitation était déjà à son comble. Une rangée de gradins était teintée d'orange. Les supporters hollandais étaient venus en nombre pour soutenir leurs protégées. Ils chantaient et criaient sous l'impulsion d'un mégaphone. À côté, les supporters français, belges et norvégiens n'avaient rien à leur envier. Vêtus aux couleurs de leur pays, ils brandissaient des banderoles et applaudissaient à tout va. Quelle ambiance ! À les regarder, on aurait pu croire qu'ils soutenaient tous la même concurrente. Peu importe la nationalité des majorettes qui se présentaient : ils les encourageaient toutes avec la même fougue. Les supporters de football n'ont qu'à bien se tenir... (ak)

 A travers l'histoire



La Cité Suchard, construite à Serrières entre 1886 et 1908, constituait un emblème de la politique sociale de l'entreprise chocolatière. Les habitants des seize maisons locatives bénéficiaient d'équipements communs, tels que buanderie, cuisine populaire ou salles de lecture et de réunion. Ils profitaient aussi d'une vue imprenable sur le lac tout proche. Mais la construction successive d'une route de transit, d'une ligne de chemin de fer régional, puis de l'autoroute les ont éloignés définitivement du rivage (La Cité Suchard, photographie de Jongh Frères, 1890. Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel), Vincent Callet-Molin.



Cimetière de Beaugard

Désaffectation du quartier d'inhumations « A »

La Direction de la sécurité informe la population que le quartier d'inhumations A (jalons N° 1283-1719, années 1965-1969) sera désaffecté durant l'hiver 2010-2011. Les ossements des personnes inhumées ainsi que les urnes restent en terre.

Toutefois, les proches parents qui le désirent peuvent demander que les ossements soient exhumés et incinérés. Ils en assumeront les frais. Les urnes peuvent être remises aux proches parents qui le souhaitent contre paiement de la taxe d'exhumation.

En application des dispositions légales, les familles qui souhaitent reprendre les monuments et autres ornements peuvent le demander.

Toutes ces requêtes devront parvenir par écrit au service administratif du cimetière, avenue Ed.-Dubois 27, Neuchâtel, jusqu'au **30 novembre 2010**.

Passé ce délai, il sera procédé à l'élimination des monuments par les soins du personnel du cimetière. Les ossements ainsi que les urnes resteront définitivement en terre.

L'accueil du cimetière de Beaugard (tél. 032 717 72 47) est à même de renseigner plus précisément le public en cas de besoin.

Direction de la sécurité



Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siègera les :

- **vendredi 29 octobre**
- **mardi 30 novembre**
- **vendredi 17 décembre**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'environnement



A louer

Route de Pierre-à-Bot 30-32, à Neuchâtel

Appartement de 4 1/2 pièces en duplex. Loyer mensuel Fr. 1'621.- + Fr. 290.- d'acomptes de charges. Possibilité de louer une place de parc intérieure ou extérieure. Libre dès le 01.10.2010 ou à convenir.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel, fbg du Lac 3, tél. 032 717 76 70.

La Ville officielle



Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Denis Matthey, architecte à Saint-Aubin, d'un permis de construire pour la transformation et la rénovation d'un immeuble, l'agrandissement des balcons ainsi que la construction d'un garage à la rue de Beaugard 4, article 9583 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Rodolphe Zimmermann. Les plans peuvent être consultés du 17 septembre au 18 octobre 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pierre Studer, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture Pierre Studer SA), d'un permis de construire pour la transformation de l'immeuble et la création d'une verrière en toiture de l'immeuble 105, rue des Poudrières, article 9905 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Tania Cavaliero.

Demande de Monsieur Jean-Pierre Wildhaber, architecte à Bevaix (Bureau Wildhaber & Maillard), d'un permis de construire pour la transformation d'une surface commerciale en établissement public à la rue du Seyon 19, article 864 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Guney Pir Cihan.

Demande de Madame Lidia Renzo, architecte à Peseux, d'un permis de construire pour la construction d'une maison familiale et l'agrandissement de garages au chemin des Trois-Portes 12, article 4756 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Magaly et Laurent Monnier.

Les plans peuvent être consultés du 24 septembre au 24 octobre 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Jean-Pierre Wildhaber, architecte à Bevaix (Bureau Wildhaber & Maillard), d'un permis de construire pour la transformation et l'agrandissement mineur de l'immeuble ainsi que l'installation de capteurs solaires en toiture 5, rue des Berthoudes, article 2006 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le

compte de Madame et Monsieur Suzanne et Bernard Guyaz.

Demande de Madame Chantal Prét Allanfranchini, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'assainissement des combles et la création de lucarnes en toiture de l'immeuble 6, rue Coulon, article 2525 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Simone Allanfranchini et de Monsieur Patrice Allanfranchini.

Demande de Monsieur Guido Pietrini, architecte à Neuchâtel (Atelier Manini Pietrini Sàrl), d'un permis de construire pour la construction d'un couvert à vélos à la route des Falaises, article 2589 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la société Axa Versicherungen AG.

Les plans peuvent être consultés du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2010, délai d'opposition.

Demande de la Fondation Pro Alfaset, d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 22, rue du Martenet, article 6369 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Jean-Baptiste Cotelli, architecte à Peseux, d'un permis de construire pour l'aménagement de trois places de parc à la rue du Roc 2, article 14607 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Patricia et Michel Hertzig.

Les plans peuvent être consultés du 8 octobre au 8 novembre 2010, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire



Echos

Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à M^{mes} et MM. Nellie et Jean Maire-Schumacher, Christiane et Gérard Rubeli-Strahm, Phyllis et Frédéric Chiffelle-Case, à l'occasion du 50^e anniversaire de leurs mariages, à M^{mes} et MM. Marguerite et Charles Bourquin-Pillonel, Ginette et Robert Matthey-Queloz, à l'occasion du 55^e anniversaire de leurs mariages et à M^{mes} et MM. Germaine et Nevio Feruglio-Roulin et Charlotte et Willy Pfander-Loup, à l'occasion du 60^e anniversaire de leurs mariages.



Affichage gratuit

A l'occasion des prochaines votations du 28 novembre 2010, relatives aux objets suivants :

- Initiative populaire du 15 février 2008 «Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi)» et le contre-projet direct à savoir l'arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution.
- Initiative populaire du 6 mai 2008 «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)»,

la Direction de la sécurité rappelle aux partis politiques concernés, que des supports pour affiches seront mis gratuitement à disposition dès la semaine 43.

Les partis politiques doivent s'annoncer auprès de la Direction de la sécurité et les affiches doivent être déposées jusqu'au **mardi 19 octobre 2010 à 15 heures** à la SGA Lausanne, chemin d'Entre-Bois 23, 1000 Lausanne (avec la mention «affiches pour emplacements temporaires en Ville de Neuchâtel»).

La répartition des affiches se fera en fonction du nombre de partis politiques et d'emplacements, soit un maximum de 25 affiches par groupe, l'égalité de traitement étant respectée.

Direction de la sécurité



Programme cinéma pour la semaine du 13 au 19 octobre

APOLLO 1 032 710 10 33**TOUT VA BIEN !**2^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.

VO s-t fr/all. me/je 20h15.

Acteurs: Julianne Moore, Annette Bening, Mark Ruffalo.

De Lisa Cholodenko.

APOLLO 2 032 710 10 33**MOI, MOCHE ET MÉCHANT - 3D**3^e semaine. Pour tous sug. 7 ans.

VF me/je, lu/ma 20h30.

De Pierre Coffin. Première suisse.

APOLLO 2 032 710 10 33**LES AVENTURES EXTRAORDINAIRES DE SAMY - 3D**6^e semaine. Pour tous sug. 7 ans.

VF lu 15h, me/je, ma 15h.

De Ben Stassen.

APOLLO 3 032 710 10 33**VOUS ALLEZ RENCONTRER UN BEL ET SOMBRE INCONNU**2^e semaine. 10 ans sug. 16 ans.

VO s-t fr/all. me/je, lu/ma 15h30, 17h45, 20h30.

Acteurs: Anthony Hopkins, Naomi Watts, Antonio Banderas.

De Woody Allen.

ARCADES 032 710 10 44**WALL STREET - L'ARGENT NE DORT JAMAIS**2^e semaine. 7 ans sug. 14 ans.

VF me/ju, lu 20h15. VO angl. s-t fr/all. ma 20h15.

Acteurs: Shia La Beouf, Josh Brolin.

De Oliver Stone.

ARCADES 032 710 10 44**MOI, MOCHE ET MÉCHANT - 3D**3^e semaine. Pour tous sug. 7 ans.

VF me/je, lu/ma 15h, 17h30.

De Pierre Coffin.

Première suisse.

BIO 032 710 10 55**PRUD'HOMMES**1^{er} semaine. 7 ans sug. 14 ans.

VF me/je, 15h30, 18h, me/je, lu/ma 20h30.

De Stéphan Goël.

Première suisse.

BIO 032 710 10 55**NUIT DU COURT MÉTRAGE****L'AMI**

CH 2010, sa 19h45.

De Adrien Kuenzy, en sa présence.

BIO 032 710 10 55**ARTHUR - LA GUERRE DES DEUX MONDES**1^{er} semaine. 7 ans sug. 10 ans.

VF lu/ma 15h15, 17h30.

Acteurs: Freddie Highmore, Cyril Raffaelli.

De Luc Besson.

REX 032 710 10 77**THE SOCIAL NETWORK**1^{er} semaine. 12 ans sug. 14 ans.

VF me/je, lu/ma 15h15, 17h45, 20h30.

Acteurs: Jesse Eisenberg, Justin Timberlake.

De David Fincher. Première suisse.

STUDIO 032 710 10 88**MANGE, PRIE, AIME**4^e semaine. 7 ans sug. 12 ans.

VF me, lu/ma 20h15, ve 14h45. Acteurs: Julia

Roberts, James Franco, Billy Crudup.

De Ryan Murphy.

STUDIO 032 710 10 88**CONNAISSANCE DU MONDE - LA BRETAGNE**

VF je 16h, 20h.

De Jérôme Delcourt.

STUDIO 032 710 10 88**DONNANT, DONNANT**2^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.

VF me, lu/ma 15h, 17h45.

Acteurs: Sabine Azéma, Daniel Auteuil.

De Isabelle Mergault.

FÊTE DU CINEMA

Du 15 au 17 octobre.

Prix unique de Fr. 11.-

Programme sur www.lafeteducine.ch

Agenda pratique

**Services d'urgence****Police:** 117.**Service du feu:** 118.**Urgences santé****et ambulance:** 144.**Hôpital Pourtalès et Maternité**

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline

24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.**Services publics****Ligue neuchâteloise contre le cancer**(fbg du Lac 17), ouvert les matins ainsi que mardi et jeudi après-midi, tél. 032 721 23 25, e-mail: lncc@ne.ch.**Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme, Conseil social, c/o Pro Infirmis**

(Maladière 35, case postale), tél. 032 722 59 60, fax 032 722 59 70, secrétariat administratif et cours, tél. 032 913 22 77.

MCNP - Mouvement de la condition paternelle de Neuchâtel et environs, (case postale 261, 2034 Peseux), soutien et conseils dans les cas de divorce, tél. 032 841 72 01.**MDA** - Mouvement des Aînés (rue Louis-Favre 1), du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 + lundi et jeudi de 13h30 à 16h30, tél. 032 721 44 44, e-mail: mdanebe@bluewin.ch - dès 50 ans: cours divers et activités.**Pharmacie d'office**

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile**Centre NOMAD Neuchâtel et environs**

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux**Paroisse réformée évangélique****Cultes du samedi 16 et dimanche 17 octobre***Sud:***Collégiale:** di à 10h, culte avec sainte cène.**Temple du Bas:** di à 10h15, culte avec sainte cène. Jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.*Nord:***Valangines:** di à 9h30, culte avec sainte cène.*Est:***La Coudre:** sa 16 à 18h, culte avec sainte cène.**Chaumont:** di à 11h15, culte avec sainte cène, baptême.**Portalès:** di à 10h, culte ou messe.**Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde:** 17. Oktober 10 Uhr, Gottesdienst und anschl. Kaffeetisch im salle paroissiale, Couvet (Grand-Rue 25).**Eglises catholiques romaines****Notre-Dame:** sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.**Serrières, église Saint-Marc:** sa à 17h30, messe. Di à 18h, messe en italien.**Vauseyon, église Saint-Nicolas:** di à 10h30 messe.**La Coudre, chapelle Saint-Norbert:** sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.**Chapelle de la Providence:** sa à 16h, messe en croate.**Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage:** di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et catholique (2^e et 4^e di).**Eglise catholique chrétienne****Eglise St-Jean-Baptiste** (rue Emer-de-Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-Fonds.

Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste

Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09

• Télécopie: 032 717 77 10

• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch**Internet:**www.neuchatelville.ch**Mise en page:**

Cathy Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... Xamax, ça roule!

 **Ghielmetti**
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

50% **POUR RAISON DE SANTÉ**
LIQUIDATION DE TOUT LE STOCK
MEUBLES-SALONS-MATELAS
MEUBLES DU BATTOIR **LES PLUS BEAUX MEUBLES**
S'ACHETENT CHEZ NOUS
MATHOD ST-SULPICE MEYRIN
entre Rte Cantonale Bois
Orbe/Yverdon Lausanne/Morges du Lan



Les violons de Philippe Girardin remportent un grand succès à travers plusieurs concours internationaux

L'art de faire du beau

Le luthier neuchâtelois Philippe Girardin a récemment remporté deux médailles d'or et un prix spécial du jury au 1^{er} concours international de lutherie de Pisogne. Déjà primé aux Etats-Unis au concours de la Violin Society of America en 2008, l'artisan a suivi sa formation à l'école internationale de lutherie de Crémone en Italie. Il tient un atelier de lutherie à Serrières depuis 1986. Il y fabrique entre cinq et dix violons par an. Raboter, poncer, mesurer, retoucher : l'art de la lutherie requiert minutie et précision. Philippe Girardin nous ouvre les portes de son univers et de sa passion pour les violons.

Vous venez de recevoir plusieurs prix pour votre travail. Que représente cette récompense ?

C'est un label de qualité. Pour le client, c'est un gage de sérieux. Le concours de Pisogne existe depuis quatre ans et a succédé au très vieux concours national de Baveno en Italie. Cette année, les organisateurs ont décidé de l'agrandir en créant un nouveau concours international réservé spécialement aux copies.

Que sont les copies ?

Depuis la Révolution française, la lutherie a tendance à uniformiser les violons. Toutes les parties de l'instrument deviennent symétriques. C'est la naissance du violon moderne tel qu'on le voit actuellement. La copie a l'ambition ou voudrait retrouver les valeurs artistiques propres au XVII^e et au



Un luthier a besoin en moyenne d'un mois entier pour confectionner un violon de ses mains.

D'où vous est venue l'envie de devenir luthier ?

J'ai grandi dans un milieu artistique. Ma mère était professeur de piano et mon père sculpteur. Nous étions cinq frères et sœurs. Chacun de nous devait jouer deux instruments. J'ai commencé par le piano et j'ai ensuite choisi le violon. L'atelier des frères Jacot aux Bayards m'a aussi influencé. C'était mes luthiers.

Comment fonctionne votre atelier ?

Nous formons depuis 2008 une équipe de quatre membres en Italie et quatre ici, dont mes deux associés Anne-Dominique Cardinet et Sylvain Rusticoni. L'atelier vit principalement grâce à la location de violons. Nous avons actuellement 300 instruments (violons, altos, violoncelles) à disposition des enfants ou des étudiants, par exemple. Dès le

1^{er} janvier 2011, notre atelier à Milan va s'ouvrir au public.

Jouez-vous d'un instrument à titre personnel ?

Je joue du violon dans l'orchestre de la Neuveville avec mes sœurs tous les lundis soirs. J'adore le côté social autant que le fait de jouer de la musique.

que je procède à des retouches de manière à améliorer leur sonorité. Tous ces réglages n'ont que très peu d'incidence pour l'auditeur qui n'entendra pas la différence. Par contre, ils ont une importance capitale pour le violoniste qui doit pouvoir jouer dans les meilleures conditions possibles avec son instrument.

Comment fabriquez-vous un violon ?

Les violons sont principalement confectionnés à partir de bois d'ébène. La table du violon (partie sur laquelle est fixé le chevalet) est faite à base d'épicéa. La touche, partie noire située juste sous les cordes est fabriquée avec de l'ébène qui est un bois très dur. Mes violons sont entièrement faits à la main. Je n'ai aucune machine si ce n'est une scie à ruban et une meule pour me permettre d'affûter mes outils. J'utilise des gouges, des petits rabots et des ratissoires. Tous ces outils me donnent aussi la possibilité de changer la couleur du son de mon instrument lors des réglages préalables. La sonorité du violon change en fonction de la manière dont ses différentes parties sont taillées.



Avez-vous des projets particuliers pour cette fin d'année ?

Ces dernières années, j'ai passé beaucoup de temps à travailler sur mes violons de manière à développer une bonne sonorité, mais surtout de pouvoir proposer un choix de violons particulièrement varié. L'alto est un peu le parent pauvre du violon. Il est plus grand et plus grave que lui. Je souhaiterais que mon atelier se lance dans la construction de plusieurs altos pour pouvoir aussi offrir un vaste choix de cet instrument. Je sais qu'il faut entreprendre quelque chose dans ce sens, le tout est de trouver le temps pour le faire.

Anne Kybourg



XVIII^e siècles. Pour donner un exemple, un violon possède huit pointes. A l'époque, elles n'étaient pas toutes sculptées de manière identique. Aujourd'hui, ces pointes sont toutes exactement pareilles. Dans la catégorie des copies, les luthiers ont carte blanche et peuvent laisser libre court à leur art. Ils ne sont pas obligés de faire un vernis uniforme et poli comme une carrosserie.

Mes violons sont entièrement faits à la main.

Chacun de mes violons a son propre plan car je ne construis jamais deux violons identiques. Quand j'essaie mes instruments, il n'est pas rare